

ANNEXE règlement sportif LIGUE SUD 2024 série Slalom Aileron et slalom Windfoil

Article 1 :

Championnat SUD et sélectives au championnat de France Espoirs :

Le championnat SUD SLALOM est un championnat itinérant ; c'est-à-dire que plusieurs clubs peuvent saisir la même date de régates, le site sera choisi :

Le jeudi soir 20h00 pour les régates qui auraient lieu ou débuteraient le samedi.

Le vendredi soir 19h00 pour les régates qui auraient lieu le dimanche.

La période du championnat s'étend de début Février à fin décembre.

La période de sélection pour les championnats de France s'étend du 1^{er} Février au 25 septembre et comporte les régates de niveau 5A de slalom itinérantes inscrites au calendrier fédéral.

Seules les régates courues sur le territoire SUD seront prises en compte pour le championnat.

Article 2 :

Validation et classement :

Une épreuve sera validée à partir de 1 course courue, une discard sera autorisée à partir de la 4^{ème} manche, une deuxième à la 7^{ème}, une troisième à la 11^{ème}.

Article 3 :

Epreuves de sélection au championnat de France espoir slalom Aileron :

Pour la sélection au Championnat de France espoirs seules les épreuves courues en AILERON seront comptabilisées, une épreuve sera retirée à partir de 4 courues et 2 épreuves à partir de 7.

Les sélectives pour le championnat de France peuvent être courues en dehors du territoire de la ligue SUD lors des épreuves inter ligues de grade 4 ou lors d'épreuves de grades Inférieures (3/2) définies.

Seront automatiquement sélectionnés les coureurs :

Finissants :

Lors d'un championnat d'Europe ou du monde IFCA slalom aileron jeune.

Dans les 6 premiers U21 H.

Dans les 4 premiers U17 H.

Dans les 3 premières U21 ou U17 F.

Lors d'une étape AFF slalom aileron :

Dans les 3 premier (e)s U21 ou U17.

Article 4 :

Qualification des grades 5 vers les grades 4 :

Il n'y a pas de sélection pour accéder au Grade 4 (Inter ligue). Toutefois, les coureurs devront avoir un niveau technique 3.

Les Monégasques seront intégrés comme les autres coureurs, dans le championnat SUD et dans les quotas PACA pour la sélection au championnat de France.

Article 5 :

1) Jauge du championnat de ligue Slalom Aileron:

- Avec pour les minimes (12-14ans), les espoirs (14-16ans) et les filles (15/20ans) l'utilisation de la RRD FIRE RACE 120 en cours d'année avec application de la jauge fédérale en vigueur.
- Minime : Surface maximum de 6.8 m² et 3cambers.
- Les espoirs (14-16ans) et les filles (14/16ans) : Surface maximum de 7.8 m² et 3cambers.
- Wishbones aluminium, mât libre.
- Pour les espoirs 17/20ans la sélection aux championnats de France se fait en catégorie slalom avec utilisation de flotteur de production de largeur maximum de 0,85 m, et gréements libres et ailerons libres.
- Pour les seniors la jauge est libre de type slalom.

2) Jauge du championnat de ligue Slalom Foil:

A l'image de la classe IFCA afin de limiter le matériel et dans le sens où les manches de windfoil seront courues dans des conditions ne permettant pas de valider dans des conditions jugées acceptables par le comité de course la pratique Aileron, la jauge sera composée :

Pour toutes les catégories à partir de U21 inclue garçons et filles d'une voile de Foil ou d'aileron, d'un Flotteur, d'un foil avec 1 fuselage, 2 ailes d'avant et 1 stabilisateur.

Matériel libre pour les seniors.

Article 6 :

Conditions d'organisation des épreuves de slalom:

LES HORAIRES :

Le 1er signal d'avertissement possible :

- Pour la journée du samedi est fixé à 14h00.
- Pour la journée du Dimanche est fixé à 10h00.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS:

La licence adhésion ou licence compétition.

l'autorisation parentale pour les mineurs.

VOS INTERLOCUTEURS

Thierry Alamano

Elu windsurf Commission sportive SUD.

Benoit Fournier

Coordonnateur technique windsurf SUD.

Tristan Peyrotte

Coordonnateur Technique slalom SUD.